



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/11-51**

**Objet : Plan d'actions Convention Territoriale Globale 2021-2024**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le quatorze novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 20h00 délibération n°3), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h21 délibération n°5), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h02 délibération n°3), Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT

**Absents :**

Muriel DEGAVRE  
Jean-Marc FRUCTUS  
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**N°2023/II-51 : Plan d'actions Convention Territoriale Globale 2021-2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération N°2021-09-50 du 28 septembre 2021 relative à la Convention Territoriale Globale signée entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 ;

**Considérant** la volonté de l'équipe municipale de répondre aux besoins des usagers de la commune ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources humaines », en date du 7 novembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À l'unanimité**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le plan d'actions dans le cadre de la CTG, joint à la présente délibération ;

**Dit** que ce plan d'action et plus globalement la CTG seront évalués tous les ans, pouvant ainsi faire émerger de nouvelles actions avec la CAF ;

**Rappelle** que le dispositif est pris pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 novembre 2023

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le

15.11.2023

Document rendu exécutoire le

15.11.2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services